

Nouvelles du conseil du 14 décembre 2020

Une belle vitrine pour l'industrie

Sonceboz-Sombeval grimpe d'un groupe et obtient le 3e rang des communes du Jura bernois classées par l'UCI cantonale

C'est avec une immense satisfaction et le plaisir du devoir accompli que les autorités municipales ont appris tout récemment l'excellent résultat obtenu par notre commune au dernier classement en date réalisé par l'Union du commerce et de l'industrie bernoise. Sonceboz-Sombeval réussit d'une pierre deux coups, en passant du groupe 3 au groupe 2 et en prenant le 3e rang du classement final.

« Dans le bon sens »

René Rimaz, maire, a reçu le prix en compagnie de ses deux collègues de podium, Marcel Winistoerfer (maire de Moutier, ville classée au 1er rang) et Corentin Jeanneret (président du Législatif de Saint-Imier, 2e rang). Au nom du Conseil municipal, le maire de Sonceboz-Sombeval exprime une satisfaction totale : « Ce prix constitue une belle vitrine pour l'industrie, qui sera plus facilement séduite par notre commune. Cet excellent classement confirme également que les autorités locales travaillent dans le bon sens, ce que démontre déjà le boom de Sonceboz-Sombeval en matière de construction. »

Les autorités se réjouissent particulièrement de constater que ce 3e rang est obtenu grâce à une belle moyenne dans les cinq secteurs jugés.



Le maire, René Rimaz, se réjouit évidemment beaucoup de l'excellent classement obtenu par la commune sous la loupe de l'UCI

Une fiscalité très appréciée

Dans le groupe de facteurs intitulé impôts et taxes, Sonceboz-Sombeval prend le deuxième rang avec 25 points, immédiatement derrière Péry-La Heutte (26,5) ; on précisera que le troisième, La Neuveville, comptabilise 24 points.

Dans le domaine accessibilité des transports, notre commune prend le quatrième rang, avec 30.7 points, contre 34 à Moutier, 32 à Péry-La Heutte et 31.3 à Orvin. Notre suivant immédiat, Courtelary, affiche sur nous un retard de 1.4.



Municipalité de Sonceboz-Sombeval

En termes de facteurs d'appréciation subjectifs (emplois et établissements de travail, cyberadministration, autofinancement de la commune, approvisionnement des besoins quotidiens, offres pertinentes pour l'économie, politique économique, etc.), Sonceboz-Sombeval est 5e avec 29.9 points, derrière Moutier, Saint-Imier (toutes deux 33.2) Tramelan (32.1) et La Neuveville (31.3).

C'est en termes de construction, règlements, surfaces que notre commune a le plus grand retard sur la tête, avec ses 35 points contre 40 à Moutier et Tavannes ; elle prend là le 10e rang. Les choses se passent mieux dans le secteur environnement et qualité de vie, où Sonceboz-Sombeval obtient le 8e rang avec 30 points, contre 34.8 à Tramelan, seul en tête avec 1.3 d'avance sur son suivant immédiat.

Un groupe à ne pas quitter

Au classement général final, Sonceboz est donc 3e avec 150.6 points, derrière Moutier 164 et Saint-Imier 153.9.

« Plus encore que le rang final, c'est l'accession au groupe 2 qui nous réjouit, souligne René Rimaz. Un groupe où nous nous efforcerons de demeurer. »

On soulignera que le groupe 1 est formé de Moutier seul, le groupe 2 de Saint-Imier et Sonceboz Sombeval. La majorité des communes jugées, à savoir 60 pour cent, est intégrée au groupe 3.

Des objets financiers importants aux urnes le 24 janvier 2021

Des votations en remplacement des assemblées municipales 2020 annulées par la crise sanitaire

Dans un mois exactement, le verdict tombera sur les sept objets soumis par les urnes à l'électorat communal, lesquels sont principalement financiers.

Pour la santé de tous

Les électrices et les électeurs de la commune sont en effet invités aux urnes le 24 janvier prochain pour un scrutin purement local.

Les autorités vous remercient par avance de participer en nombre à ces votations et vous incitent à privilégier absolument le vote par correspondance, afin d'éviter une nouvelle source de contamination.

Rappelons que ce scrutin remplace l'assemblée municipale prévue le 7 décembre dernier, réunion que les autorités ont préféré supprimer pour éviter tout risque sanitaire. On se souvient que cette assemblée devait traiter les objets habituels au Législatif d'automne, mais également ceux qui n'avaient pu être soumis à celui de juin, pour cause de crise sanitaire déjà.

Hier et demain

C'est pourquoi le premier objet concerne l'exercice financier 2019. Les votants sont appelés à se prononcer sur les comptes communaux 2019 in globo (lesquels ont été présentés en détails dans ces colonnes, avec explications de l'administrateur des finances Vincent Viret), mais également sur l'attribution proposée de 900 000 francs au Financement spécial relatif aux fluctuations de la fiscalité communale.

Le budget 2021 de la commune, que nous avons détaillé récemment ici aussi avec Vincent Viret, se décline en trois points soumis aux électrices et électeurs : la quotité d'impôt communale inchangée à 1.82, la quotité de la taxe immobilière communale maintenue à 1/10 pour mille de la valeur officielle, et enfin le budget municipal en lui-même.



Municipalité de Sonceboz-Sombeval

Finances encore

Trois autres objets financiers figurent au menu de ce scrutin, à commencer par un crédit d'engagement de 220 000 francs, proposé par le Conseil municipal pour l'acquisition d'un nouveau véhicule de la voirie.

Le deuxième crédit soumis, de 270 000 francs celui-là, est nécessaire pour remettre en état la rue Crétat de Sombeval.

Enfin, c'est un montant de 120 000 francs que la Municipalité sollicite pour le remplacement partiel de la conduite d'alimentation en eau, le long de la rue Beuchemaitin.

Dans le Parc

Le renouvellement du contrat liant la commune au Parc régional Chasseral, pour la période 2022-2031, doit lui aussi être voté. Ce contrat s'appuie sur une contribution de quatre francs par habitant et par année, garantie pour toute la durée du contrat.

Enfin, pour mettre un terme officiel aux modifications apportées à l'organisation de la protection de la population régionale, les votantes et les votants sont appelés à sanctionner des modifications mineures du Règlement d'organisation du syndicat de communes du Centre régional de compétences et protection civile du Jura bernois.



Le 24 janvier, l'électorat se prononcera notamment sur le renouvellement du contrat liant notre commune au Parc régional Chasseral

Le bureau de vote

Pour cette échéance du 24 janvier, le bureau de vote sera présidé par Yannick Langel et formé de Stéphane Schranz, secrétaire, Mario Sappupo, Rosimeire Perrenoud, Maxime Sartori, Meryline Renfer, Valérie Roberto et Daniel Saucy ; les remplaçants sont César Perotto, Laura Quignard, Yohan Schmidlin et Rachel Russo.

Au calendrier

Durant sa dernière séance de l'année, le Conseil municipal a mis au net le programme de ses séances 2021, ainsi que le calendrier des manifestations locales qui se dérouleront évidemment sous réserve de restrictions liées à la crise sanitaire.

Au calendrier provisoire, on relève notamment que la Municipalité invitera la Bourgeoisie le 20 mai, tandis que la course des aînés est prévue le 18 août.

Un responsable

Sur demande de l'assurance immobilière cantonale, les autorités locales ont procédé à la nomination d'un responsable de la sécurité des bâtiments communaux, en la personne du nouveau chef concierge, Christophe Schwab.



Municipalité de Sonceboz-Sombeval

Pour un soutien accru de Berne à la musique

L'Exécutif local apporte son soutien officiel à la demande présentée tout récemment par les communes de Tramelan et de Sonvilier, concernant l'Ecole de musique du Jura bernois (EMJB).

Les exécutifs de ces deux localités estiment que l'Etat cantonal devrait subventionner de manière sensiblement plus conséquente cet établissement de formation musicale. Ils ont adressé donc une demande dans ce sens à l'association Jura bernois.Bienne, chargée désormais du dossier.

Tramelan et Sonvilier rappellent que le budget de l'EMJB augmente chaque année et que son subventionnement coûte trop cher aux communes, lesquelles le financent très majoritairement. Un avis que partagent pleinement les autorités de Sonceboz-Sombeval.

